

Madame Marie-George **BUFFET**  
Parti communiste français  
2, Place du colonel Fabien  
75019 Paris

Paris, le 27 mars 2007

Madame,

Lors de l'interview que vous nous aviez accordée à l'automne dernier, vous nous aviez assuré de votre soutien dans notre combat pour interdire les bombes à sous-munitions.

Nous vous remercions de ce soutien et nous aimerions aujourd'hui que vous précisiez votre position sur les derniers développements sur cette question et notamment sur l'attitude de la France.

Avec la conférence d'Oslo qui s'est tenue du 22 au 23 février, notre combat contre les bombes à sous-munitions (BASM) a marqué un grand pas en avant. En effet, à l'instar du processus d'Ottawa qui avait abouti en 1997 à l'adoption de la convention d'Ottawa, un véritable processus d'interdiction a vu le jour, à l'initiative de la Norvège et de 45 pays, dont la France, qui ont répondu favorablement à son invitation et soutenu une déclaration finale en faveur d'un instrument international légalement contraignant d'interdiction des sous-munitions.

Nous pouvons aujourd'hui mesurer le chemin parcouru depuis le lancement de notre campagne contre ces armes barbares en nous félicitant de la prise de conscience internationale sur l'urgence à trouver des solutions à ce désastre humanitaire qui compte 98% de victimes civiles.

Pour la France, pays producteur et détenteur de BASM, il s'agit d'une étape décisive, puisqu'elle avait jusqu'à présent toujours refusé de se positionner en faveur d'une telle interdiction, bien que consciente des conséquences humanitaires de ces armes barbares.

Cependant, de graves ambiguïtés persistent dans l'engagement français tel qu'il est précisé dans les courriers que M. de Villepin et la présidence nous ont depuis adressés: La France considère que la Convention de 1980 sur certaines armes classiques constitue toujours le cadre privilégié pour amener les Etats producteurs, exportateurs ou détenteurs de sous-munitions à se joindre à ce processus international d'interdiction.

Nous sommes convaincus que cette position n'est pas tenable puisque cette Convention, qui fonctionne sur le principe du consensus, a toujours échoué à adopter des règles contraignantes pour mettre fin aux bombes à sous-munitions comme cela fut d'ailleurs le cas pour les mines antipersonnel.

Handicap International est persuadée que le processus engagé par la Norvège constitue aujourd'hui le seul forum dans lequel une majorité d'Etats sera à même d'adopter enfin une interdiction de ces armes. Nous exhortons la France à apporter un soutien total et

sans faille à ce processus et à développer ses efforts diplomatiques pour rallier de nouveaux pays à ces négociations.

Vous connaissez l'implication de longue date de notre association pour lutter contre les effets de toutes ces armes non discriminantes et en totale contradiction avec les règles du droit international humanitaire. Nous mesurons chaque jour les ravages qu'elles causent sur les populations auprès desquelles nous intervenons, le Liban étant le dernier pays en date à payer un lourd tribut de l'utilisation de ces armes.

C'est pourquoi, les termes de la déclaration visant à interdire les BASM « qui ont des conséquences humanitaires inacceptables » sont inappropriés puisqu'il n'existe aucune arme de ce type aujourd'hui qui soit maîtrisable et sans conséquences sur les populations civiles.

L'interdiction totale constitue la seule réponse efficace pour éradiquer ce fléau et plus de 300 000 signataires de notre pétition demandent à la France de prendre une position très ferme à ce sujet.

**C'est pourquoi dans la perspective de l'élection présidentielle, nous aimerions avoir l'assurance de votre part qu'en tant que Présidente de la République,**

- **vous tiendrez votre engagement d'interdire les bombes à sous-munitions, adressant ainsi un signe fort à la communauté internationale ;**
- **vous engagerez la France à soutenir totalement le processus d'Oslo ;**
- **et vous inciterez la France à promouvoir le processus d'Oslo auprès des Etats européens encore réfractaires et plus encore auprès des Etats les plus concernés, les Etats membres du Conseil permanent de sécurité des Nations unies.**

Vous permettrez ainsi de lever toutes les ambiguïtés de la position française actuelle.

Nous souhaiterions que vous puissiez nous transmettre avant le 13 avril votre réponse formelle à ce sujet, ce qui nous permettrait de tenir informé l'ensemble des publics qui nous suivent dans ce combat et nous aimerions tout particulièrement vous rencontrer afin de discuter de cette question.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sincères salutations.

Anne Villeneuve  
Responsable plaidoyer  
Handicap International  
01 43 14 87 06  
avilleneuve@handicap-international.org